

# COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

## L'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest : les premiers visés par l'interdiction de travailler des heures supplémentaires

Pour diffusion immédiate

Le 28 août 2016

OTTAWA - Lundi matin, les travailleurs et travailleuses des postes de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest seront les premiers au pays à refuser de travailler des heures supplémentaires si les négociations n'aboutissent pas à un règlement, affirme le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Le Syndicat tient toutefois à rappeler à la population qu'elle continuera à recevoir son courrier.

« Ce moyen d'action ne perturbera pas, ou très peu, le service offert à la population. Nous continuerons de livrer le courrier tous les jours », explique Mike Palecek, président national du STTP.

« Nous voulons simplement attirer l'attention sur les enjeux de nos négociations en demandant à nos membres qui travaillent à plein temps de s'en tenir aux heures prévues à leur horaire. Nos membres qui travaillent à temps partiel peuvent prolonger leur journée de travail jusqu'à huit heures, mais nous leur demandons de ne pas travailler d'heures supplémentaires. »

Les heures supplémentaires sont un enjeu important pour le Syndicat, qui exige depuis longtemps que Postes Canada embauche un effectif suffisant. Il lui demande aussi d'établir les itinéraires de livraison en fonction du nombre d'heures prévues à l'horaire, plutôt que de surcharger les factrices et facteurs et de les retenir au travail. Les travailleuses et travailleurs des postes peuvent être tenus de revenir au travail pour effectuer des heures supplémentaires, à défaut de quoi, ils risquent des mesures disciplinaires sévères.

Le Syndicat affirme que Postes Canada devrait créer davantage d'emplois plutôt que de recourir autant aux heures supplémentaires.

« Personne ne devrait être tenu de rester au travail à la fin de son quart. Chacun devrait pouvoir rentrer chez soi et se consacrer à ses activités familiales ou personnelles », poursuit Mike Palecek.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires s'appliquera à une province ou à un territoire une journée à la fois.

« Nous espérons que ce moyen d'action ajoutera de la pression sur Postes Canada et l'amènera à négocier et à comprendre que ce n'est pas en nous bousculant de la sorte qu'elle arrivera à des résultats », soutient Mike Palecek.

Postes Canada a réagi au modeste moyen d'action rotatif en indiquant qu'elle cessait de verser les prestations aux membres qui sont en congé de maternité ou d'adoption, qu'elle mettait fin à des prestations d'assurance et d'autres avantages sociaux et qu'elle annulait les vacances des travailleurs et travailleuses.

-30-

Les médias qui veulent obtenir de plus amples renseignements sont priés de communiquer avec : Aalya Ahmad, (anglais) service des communications du STTP, à [aahmad@cupw-sttp.org](mailto:aahmad@cupw-sttp.org) ou au 613-327-1177 Maria-Hélène Pacelli, (français) à [mpacelli@cupw-sttp.org](mailto:mpacelli@cupw-sttp.org) ou à 343-998-5131.